

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 octobre 1842.

Le Constitutionnel défend pied à pied l'Université contre les attaques des journaux du clergé qui réclament la liberté de l'enseignement. Dans sa manière de discuter on voit parfaitement qu'il accepte le système universitaire tout entier, qu'il le trouve fort convenablement adapté aux besoins de notre époque, et qu'il évite soigneusement de traiter les points essentiels avec quelque profondeur. Les journaux du clergé, dit-il, pour rajeunir leur thèse, prétendent qu'il faut instituer et répandre l'éducation professionnelle. Ici on apprendra le commerce, là se formeront des agriculteurs, ailleurs des artisans ; il y aura des écoles pour tous les goûts, pour toutes les professions. Qu'on leur livre l'instruction publique, et ils promettent l'instruction professionnelle. Et le Constitutionnel se livre à prouver que la promesse de l'éducation professionnelle est une véritable bouffonnerie de leur part.

Nous sommes assez disposés à croire que le clergé, investi du soin d'enseigner notre jeunesse, serait inhabile à lui donner une bonne direction professionnelle ; mais, si nous repoussons l'empêchement ecclésiastique dans le domaine de l'instruction publique, il n'en est pas de même des idées novatrices qu'il peut défendre. Nous sommes d'avis que notre pays a besoin de fonder dans tous les chefs-lieux d'arrondissement des écoles industrielles, et que le moment est venu de refaire les lois universitaires et d'en finir avec les vieilles traditions qui sont toujours en vigueur dans les collèges.

Il est vraiment absurde qu'on y occupe pendant sept ou huit années nos jeunes gens à l'étude des langues mortes, et qu'elles soient toujours la base fondamentale de l'enseignement. Il est irrational de surcharger, comme on le fait, les programmes du baccalauréat, et de prétendre donner une instruction tellement prétentieuse et étendue qu'elle ne se rencontre pas même parmi les plus savants professeurs.

Nous ne demandons pas que l'enseignement des langues anciennes soit proscrit : nous reconnaissons son utilité relative ; mais il ne doit être qu'accessoire et non fondamental, car il ne peut servir qu'aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement ou aux lettres. L'étude du grec a fort peu d'importance pour ceux qui veulent suivre la carrière du barreau ou celle de la médecine. Quant à la langue latine, elle nous paraît indispensable, surtout pour le barreau, parce que notre droit a besoin d'être étudié dans ses sources, et que, pour bien le comprendre, il importe de connaître le droit romain.

C'est la minorité des élèves des collèges qui se destine au barreau, à l'enseignement, à la médecine. L'instruction doit être faite dans un but commun et général ; il faut lui donner pour base l'étude des choses qui peuvent être utiles à tous les hommes, quelle que soit la position qu'ils occupent dans le monde, et y ajouter un enseignement accessoire pour ceux qui se destinent à des professions spéciales. Voilà ce que veulent le bon sens et la raison.

L'étude de notre langue, de notre littérature, de l'histoire de notre pays est indispensable à tous ; l'enseignement des premières notions de notre droit public est également d'une utilité générale. C'est donc de ce côté que devraient surtout se diriger les efforts de l'Université ; c'est dans cette voie qu'elle devrait entrer pour régénérer l'instruction et lui donner un caractère national.

Si le Constitutionnel avait quelque velléité de voir s'améliorer notre régime universitaire, il entrerait dans les vues que nous in-

diquons, et tout en demandant que le droit de l'état à surveiller et à diriger l'enseignement fût maintenu, il lui indiquerait les améliorations indispensables. Cela vaudrait mieux que de jeter du ridicule sur des idées bonnes en elles-mêmes, parce qu'elles émanent du clergé et qu'elles ne seraient pas réalisables pour lui.

L'enseignement universitaire a toujours été scolastique et consensuel ; le moment de l'étendre est opportun, et la création d'écoles industrielles annexées à tous les collèges serait parfaitement accueillie en France.

Si nous en croyons le Constitutionnel, l'Université a créé un assez grand nombre d'écoles primaires supérieures ; mais l'obstacle réel à la multiplication de ces utiles établissements, loin de venir de l'Université, vient trop souvent, au contraire, des populations mêmes, qui confondent la spécialité avec l'inégalité, et des conseils municipaux, qui tiennent à conserver les petits collèges.

Expliquons-nous sur ces faits.

La création des écoles primaires supérieures rencontre des obstacles, cela se conçoit. L'enseignement qu'on y reçoit n'est pas suffisant pour conduire à un grand nombre de professions libérales, et rien ne nous étonne moins que la préférence donnée par les conseils municipaux à leurs petits collèges. Ce ne sont pas des institutions en dehors des collèges, mais des agrégations qu'il faudrait fonder. On devrait pouvoir les coordonner de telle sorte qu'on pût y recevoir une éducation identique, une instruction dont la base fût telle qu'elle pût être utile dans toutes les positions sociales ; puis, comme exception, on apprendrait les diverses sciences nécessaires à certaines professions pour lesquelles on les exige. A cela se joindraient des cours pour les professions industrielles. Mais les dépenses, nous dira-t-on, qui pourra les faire ? L'état. Puisqu'il réclame, et à juste titre selon nous, la direction de l'instruction publique, il doit en supporter les frais, et cette charge ne serait pas assurément de celles qui attireraient des récriminations.

Au lieu de diviser l'enseignement, nous sommes d'avis qu'on doit le centraliser ; au lieu de créer des écoles spéciales à l'infini, nous réclamons des écoles importantes avec des classifications adaptées aux besoins des élèves.

Il ne faudrait en France que deux sortes d'écoles : à la base, les écoles primaires ; au sommet, les écoles supérieures ou collèges. Dans les écoles supérieures on ne devrait pas être admis sans avoir acquis toutes les connaissances indiquées dans l'enseignement primaire.

Nous ne nous le dissimulons pas, nos vues sur les réformes universitaires sont fort éloignées des idées de l'Université et du pouvoir ; cependant elles ne sont pas difficiles à pratiquer, et elles pourraient, si on voulait les prendre en considération, mieux défendre le droit de direction de l'état, quant à l'enseignement, que toutes les arguties du Constitutionnel contre les prétentions du clergé.

Paris, le 19 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons déjà dit que le ministère du 29 octobre ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour que la prochaine session n'eût pas de caractère politique. Nous concevons sans peine que, se sentant très-faible sur ce terrain, il cherche autant que possible à éviter d'y laisser porter le débat entre lui et ses adversaires ; mais si la prochaine session n'est pas politique, que sera-t-elle donc ?

serait-il pas que la nécessité seule le ramenait, qu'il cédait moins à son amour qu'au besoin de relever sa fortune ? Guido aurait supporté avec force sa pauvreté ; mais en faire l'aveu et paraître lâchement intéressé après avoir été follement prodigue, c'en était trop pour sa fierté. Son amour, quelque ardent qu'il fût, ne pouvait aller jusqu'à lui faire sacrifier l'honneur, son dernier bien, qu'il était résolu de ne jamais perdre. Frappé de cette pensée et toujours prêt à prendre un parti extrême, il fit le serment de s'expatrier et de ne reparaitre devant Juliette qu'après avoir retrouvé les richesses qu'il avait perdues, quel que fût le moyen que la fortune lui offrit pour cela.

Peu de jours après, il sortit furtivement de Gènes, n'emportant avec lui que son épée, une bourse vide et ses tristes pensées. Incertain encore du lieu où il dirigerait ses pas, il errait sur le bord de la mer, en proie à tous les tourments d'un amour malheureux et de l'orgueil humilié.

— Que vais-je faire ? se disait-il ; irai-je demander des richesses à un travail opiniâtre, moi qui jusqu'ici n'ai appris qu'à les dissiper ? me fierai-je plutôt à mon courage ? Le courage peut conduire à la gloire, mais il y a souvent un abîme entre lui et la fortune.

Ici le diable, qui ne le perdait pas de vue depuis qu'il le voyait prêt à lui échapper, lui inspira une pensée qui lui fit monter le rouge au front. Une troupe de bandits, décorés du surnom d'*enfants libres*, dévastait le pays, faisant rançonner les paysans et mettant à mal les filles de mauvaise volonté. Son courage et sa bonne mine pouvaient le conduire à leur tête et de là à une fortune rapide. Cette perspective souriait à ses goûts aventureux et aux passions tumultueuses qui bouillonnaient dans son âme ; mais il ne voulait obtenir des trésors que pour mériter Juliette : ne serait-ce pas s'en rendre tout-à-fait indigne ? Cette réflexion lui fit rejeter une pensée coupable. Cependant le combat entre le bien et le mal n'était pas encore terminé, et il marchait d'un pas précipité, sans s'apercevoir qu'une tempête affreuse soulevait les flots. Tout-à-coup la foudre éclata devant lui et vint frapper un vaisseau battu par les vents en furie. C'est en vain que les matelots s'efforçaient de gagner la pleine mer ; les vagues repoussaient sans cesse le navire sur les rochers du rivage, contre lesquels il finit par se briser.

Guido, pénétré de terreur, se jeta à genoux, priant dévotement pour l'âme des malheureux qu'une mort si terrible venait de surprendre, lorsqu'il aperçut sur un rocher, à peu de distance de lui, un homme, le seul qui fût échappé à ce naufrage. Il était assis sur un grand coffre et paraissait regarder avec indifférence la mer toujours agitée, dont les flots portaient jusqu'à ses pieds les débris du vaisseau. Mais était-ce bien un homme ? On pouvait en douter à sa structure étrange. Sa taille était celle d'un nain, sa tête monstrueuse semblait collée à sa poitrine. Les traits de son visage, difformes comme tout le reste de son corps, annonçaient la ruse et la méchanceté. Guido le contemplait avec un sentiment d'horreur dont il ne pouvait se rendre compte ; il le vit se lever péniblement sur le coffre et s'écrier d'une voix dont le sens était indéfinissable : — Par Belzébuth ! voilà qui est bien. C'est un fort beau spectacle.

Apercevant ensuite Guido qui était resté à genoux :

Les chambres ne peuvent pas être mandées à Paris uniquement pour voter le budget et quelques lois de réglemens de comptes ou de crédits supplémentaires. En dehors de ces lois, il faut que le gouvernement les saisisse de quelques autres projets qui occupent leurs loisirs au moins deux ou trois mois. Ces projets, quels seront-ils ? Nous défions le ministère de le dire, car il n'en sait rien. On a parlé, à la vérité, d'une loi sur le notariat. Mais la seule annonce de la présentation de cette loi, et le bruit qu'elle devait contenir des dispositions assez peu favorables aux titulaires d'offices, ont mis en mouvement les parties intéressées ; des démarches ont été faites auprès de M. le garde-des-sceaux, et déjà on se vante que la loi ne sera pas présentée ou qu'elle ne contiendra que quelques dispositions réglementaires de l'exercice de la profession du notariat.

Nous admettons toutefois que la loi soit présentée et qu'elle soulève toutes les questions auxquelles on a dit qu'elle toucherait : cela suffira-t-il pour occuper la chambre ? Pourtant, en dehors de cette matière, il n'en est pas une seule autre que le gouvernement soit décidé à soumettre à l'examen parlementaire ; nous ne craignons pas de l'avancer, car il y a déjà plusieurs ministres qui se sont demandé comment on amuserait la chambre depuis le 9 janvier jusqu'à la fin de mai, c'est-à-dire pendant les cinq mois qu'il faudra bien, bon gré mal gré, la garder à Paris.

Si le ministère ne sait pas comment il pourrait utiliser l'expérience et le zèle des chambres, nous lui dirons que le pays attend depuis long-temps une loi sur la réserve de l'armée, loi qui, bien faite, permettrait peut-être d'économiser cent millions sur le lourd budget du ministère de la guerre ; nous lui rappellerons qu'il a promis, et la charte avant lui, une loi sur la liberté de l'enseignement, et que cette loi est encore à faire ; nous lui dirons que l'enseignement secondaire a besoin d'être développé et étendu, par les bienfaits de la loi, à certaines classes auxquelles l'enseignement primaire ne suffit plus ; nous lui dirons encore que le régime des prisons demande des réformes et des règles plus sûres que celles suivies jusqu'à ce jour ; nous lui dirons enfin que s'il voulait s'occuper sérieusement d'une loi sur les sociétés en commandite, loi qu'on n'a jamais eu la bonne intention de faire et qui est pourtant d'une urgente nécessité, on rendrait quelque confiance aux capitalistes, ce qui ne nuirait pas dans un moment où l'on va avoir besoin de s'adresser à eux pour mener à quelque résultat l'entreprise des chemins de fer.

Voilà quelques unes des questions qui pourraient être l'objet des délibérations législatives, et si le ministère pensait qu'elles ne pourraient suffire à l'activité des chambres, nous ne serions pas embarrassés de lui citer une foule d'autres points de notre organisation administrative et civile, sur lesquels il serait très-important que l'attention du législateur ne tardât pas trop long-temps à se porter.

— M. Ancelot, légitimiste, académicien et vaudevilliste, a été nommé directeur du théâtre du Vaudeville. Des influences puissantes ont dû peser dans la balance du ministre de l'intérieur qui a été obligé de céder.

M. Ancelot renoncera donc à la publication de ses *Familiales* pour un privilège que le ministre n'a peut-être même pas le droit de lui donner. Ainsi l'ont voulu MM. Guizot et Villemain. L'associé de M. Ancelot est M. Bouffé qui sera le directeur réel.

Il y a là une autre question encore. Le droit d'exploitation du Vaudeville a été acheté, les créanciers et les actionnaires y ont

— Eh ! l'ami, lui dit-il, à quel saint du paradis adresses-tu tes prières ? Est-ce que tu ne t'es pas assez lavé comme ça de tes péchés ? Mais d'où sors-tu donc ? Je ne t'ai pas vu sur le vaisseau. Tu ne réponds pas ? C'est sans doute la tempête qui t'empêche de m'entendre. Quel vacarme elle fait ! Cela commence à me fatiguer. En voilà assez. Que les vents se taisent ! que les nuages retournent d'où ils sont venus ! A moi le soleil !

De quel effroi ne fut pas saisi le pauvre Guido lorsqu'il vit la tempête se calmer tout-à-coup et le souffle d'un vent léger rider à peine la surface des eaux ! Muet de surprise et de terreur, il détournait les yeux de cet enchantement. Il voulait fuir ; mais la puissance, quelque forme qu'elle prenne, impose toujours à l'homme. Il s'avança vers le nain, poussé par une sorte de fascination.

— Approche, lui dit celui-ci, n'aie pas peur. Je sais bon diable quand je me trouve de bonne humeur. D'ailleurs je prévois que nous serons bientôt amis. Tu me parais assez mécontent de ton sort, et moi je suis un pauvre naufragé : nous pourrions peut-être nous aider l'un l'autre. Alons, encore un pas et une poignée de main.

Il tendit sa main décharnée à Guido, qui retira vivement la sienne.

— Comment donc ! tu fais le fier, je crois ; n'importe, je ne prends pas garde à cela. Quand nous nous connaîtrons mieux, tu te raviseras. Pour commencer, dis-moi ce que tu viens chercher, seul, sur les bords de la mer, par le temps qu'il fait, ou plutôt qu'il faisait, car j'y ai mis bon ordre.

En parlant ainsi, sa voix était rauque et criarde, sa figure était hideuse à voir. Cependant Guido se sentit tellement dominé par cet être surnaturel, qu'il ne put s'empêcher de lui raconter son histoire.

— C'est fort bien, lui dit le nain lorsqu'il eut fini. C'est comme mon cousin Lucifer. Tu es tombé par ton orgueil ; tu as mieux aimé perdre ta fiancée et sa dot que de l'humilier. Tu me plais ainsi, et je veux te servir. Mais, dis-moi, y penses-tu d'aller courir le monde comme un aventurier, tandis que ta maîtresse se consolerait de ta perte avec quelque heureux rival ? Franchement, il me semble que ton orgueil ressemble un peu à de la sottise. Si j'étais à ta place, je ne me bernaierais pas à des prières, comme tu faisais tout à l'heure ; je saurais bien trouver moyen de forcer le bonhomme à me donner la main de sa fille, sans me mettre pour cela à ses genoux.

— Si j'avais de l'or, répondit Guido ; mais que puis-je entreprendre dans l'état misérable où je suis ? La fortune ne revient pas deux fois au même logis.

Tout en l'écoutant, le nain descendit de son coffre. Il toucha un ressort caché, et le coffre, qui s'ouvrit aussitôt, offrit aux regards éblouis de Guido une quantité incalculable de diamants et de pierres précieuses.

— Je conçois, dit Guido en les parcourant avec des yeux avides, qu'un être aussi puissant que vous ne trouve rien d'impossible.

— Hélas ! répliqua le monstre, je ne suis pas aussi puissant que tu le penses. Quant à ces trésors, je les donnerais volontiers pour une faible partie de ce que tu possèdes.

— Oh ! répondit Guido en souriant, vous n'avez qu'à parler. Ma pau-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE DIABLE NAIN.

Vers le milieu du quatorzième siècle, époque de fervente dévotion, où le diable se fourrait partout, témoins nos vieux proverbes, vivait dans Gènes un superbe cavalier nommé Guido Arena. Son père s'était enrichi dans le commerce et lui avait laissé en mourant des capitaux considérables, des vaisseaux, des palais, des terres dont l'une avait été érigée en marquisat. Aussi Guido prenait-il hautement le titre de gentilhomme qui justifiait d'ailleurs sa bonne mine et la noblesse de ses manières ; mais la nature, en lui accordant d'une main libérale les grâces du corps et de l'esprit, lui avait donné un caractère ardent, indomptable, et surtout un amour effréné du luxe et de toutes les dissipations de son âge. Quelques années lui suffirent pour dévorer presque entièrement le fruit d'un demi-siècle de travail. La ville retentissait chaque jour du bruit de ses cavalcades ; la nuit, son palais resplendissait de ses fêtes. Tout annonçait aux moins clairvoyants sa chute prochaine ; mais il s'en inquiétait peu. Satisfait de sa journée, il s'endormait au bruit de l'orgie et rêvait aux plaisirs du lendemain.

Au milieu de cette vie de désordre, lorsque l'infortune était si près de lui, Guido nourrissait cependant un sentiment qui aurait dû le sauver ; il aimait aussi un bonheur que beaucoup de sages lui auraient envié : il aimait et avait un ami. Cet ami était le comte Torello, à qui son père avait rendu d'éminents services pendant les orages d'une guerre civile. La main de sa fille Juliette, la plus belle comme la plus riche héritière de Gènes, était acquittée la dette. Il ne dépendait que de Guido de former ce lien qui sentait que le bonheur de sa vie était attaché ; mais, emporté par la fougue de ses passions, il n'avait pas la force de revenir sur ses pas, son orgueil se révoltait à la pensée d'avouer des torts qu'un mot aurait pu réparer.

Juliette n'attendait que ce mot pour lui pardonner. Elevée dès son enfance dans la pensée que Guido devait être son époux, elle ne voyait que dans son avenir. Elle l'aimait comme un amant ; mais, indulgente dans son amour, elle pleurait ses déréglés comme ceux d'un frère. La dou-

leur cependant avait vendu ses terres, ses palais, distribué à ses créanciers son dernier ducat et perdu son dernier ami. Alors il commença à réfléchir sérieusement. Son amour pour Juliette se réveilla plus ardent que jamais, car avec lui une passion ne pouvait s'éteindre sans faire place à une autre. D'ailleurs, jamais, au milieu de ses plus grands désordres, il n'avait perdu le souvenir de son premier amour. S'il avait cessé de voir cet ange de sa jeunesse, il n'aurait même paru l'oublier entièrement, c'est qu'il aurait voulu profaner son image si pure en la mêlant aux pensées qu'il gar-

— Ces jours étaient venus. Mais comment se montrer à ses yeux lorsque plusieurs années d'oubli avaient dû lasser son indulgence ? Son père ne pen-

engagé plus de 900,000 francs. Est-il possible qu'on accorde à des exploitants nouveaux venus le privilège d'un théâtre auquel se rattachent tant d'intérêts lésés? Se peut-il qu'un ministre consacre une si étrange spoliation, et qu'il ferme ainsi la porte, par une simple signature, aux prétentions si légitimes des créanciers?

Si les tribunaux sont muets, il faut au moins que l'opinion publique se prononce, et elle pèsera de tout son poids sur M. Duchâtel et sur M. Cavé, le directeur des Beaux-Arts. Celui-ci a donné jusqu'au dernier jour des espérances à tous les intéressés, et probablement il dit aujourd'hui aux amis de M. Séveste et à ceux de M. Vedel, candidats évincés, que la décision intervenue a été prise malgré lui, tandis qu'il se vante de la concession aux partisans de la combinaison Ancelot-Bouffé; mais il y a encore des journaux pour dire la vérité, bien que M. Cavé se plaise à répéter qu'il a des amis partout.

C'est le mois prochain que les électeurs départementaux devront renouveler un tiers des membres des conseils-généraux. On ne saurait leur recommander assez vivement l'exactitude à se rendre aux lieux assignés pour le vote; ces derniers temps ont prouvé de quelle importance était l'avis des conseils.

Le gouvernement, il y a quinze mois, a agité toute la France en ordonnant un recensement illégal. Nous avons vu la plupart des conseils municipaux, composés d'hommes graves et familiers avec les lois organiques de l'impôt, protester contre le mode de recensement imaginé par M. Humann. La chambre n'était pas non plus favorable à ce mode; elle voulait qu'une loi nouvelle fixât les incertitudes. Comment lui répondit M. Duchâtel? En lui citant l'avis de la majorité des conseils-généraux qui, sous l'influence plus ou moins directe du ministère, avaient émis un avis favorable au recensement Humann. Ce fut alors un mouvement très-naturel de réprobation de la part des citoyens contre ces conseils complaisants qui, dirigés, les uns par des pairs de France incapables d'opposition, d'autres par des ministres en personne, la plupart par des amis intimes et des confidents des ministres, parvenaient à obtenir de leurs collègues des décisions, c'est-à-dire des vœux favorables au cabinet.

La réprobation dont ces délibérations furent suivies, il faut qu'on se la rappelle aujourd'hui. Il faut, ce qui est aussi facile, qu'on se souvienne de l'extrême hauteur avec laquelle le chef des préfets leur a enjoint de refuser aux conseils les comptes matériels des dépenses départementales, quand même ils les réclameraient, et de l'humilité avec laquelle une bonne partie de ces conseils a subi cette injonction que le ministre lui-même ou son représentant a été forcé de reconnaître illégale. Quoi! les dépenses départementales n'ont pu être vérifiées dans un grand nombre de départements, et les conseils se sont humiliés, se contentant d'un simple rapport du préfet et se bornant à sanctionner les conclusions de magistrats juges et parties dans leur cause! Quoi! ces citoyens ont fléchi devant la loi qui veut qu'un contrôle sévère soit exercé par eux sur l'emploi des sommes qu'on pourrait détourner dans un but de corruption (électorale par exemple), et les électeurs des conseils n'apporteront pas un sage esprit de réforme dans le renouvellement du tiers de ces conseils? Cela n'est pas supposable, et, puisque l'occasion va se présenter d'épurer les conseils-généraux, les électeurs en éloigneront les hommes qui appartiennent trop visiblement au système actuel, et qui sont intéressés à maintenir ses errements.

Nous serons toujours les premiers à dire au corps électoral: Pour la chambre comme pour les conseils-généraux, choisissez des hommes qui sachent les affaires, qui soient au courant des besoins départementaux. Nous avons encore la conviction que la présence d'hommes politiques et énergiques est nécessaire aussi dans ces conseils. La politique leur est interdite, cela est vrai; mais, comme le pouvoir interprète souvent à son avantage des décisions où la politique n'a point part, il est urgent que les conseillers prévoient ce cas fréquent. Des hommes politiques auraient pu blâmer, sans sortir de leurs attributions légales, le mode de recensement ordonné par M. Humann; ils auraient pu cette année faire ce qu'une quinzaine de conseils ont fait, c'est-à-dire exiger les chiffres détaillés des dépenses départementales, et refuser, jusqu'à production de ces documents, tout examen.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 OCTOBRE.

Jusqu'à l'ouverture, aucune affaire dans la coulisse. La rente était demandée à 80 1/2, et elle a ouvert au parquet à 80 25.

Aussitôt après l'ouverture, la rente a fléchi, et elle est tombée jusqu'à 80 15, restée offerte au parquet.

Dans la coulisse, elle est restée demandée à ce prix.

vreté, mes regrets, mon exil, tout ce que je possède est à votre service. Je vous les donne volontiers.

— Grand merci! Ajoute cependant quelque autre chose.

— Je n'ai rien que cela.

— Tu as ta figure noble et gracieuse; ton corps est aussi bien proportionné que le mien est difforme.

Guido frissonna des pieds à la tête à cette singulière remarque. Il ne comprenait pas la pensée du nain, et cependant il y entrevoyait quelque chose d'infamant.

Le nain poursuivit:

— Ce n'est pas un don que je demande, mais un prêt seulement.

— Un prêt? et de quoi?

— Prête-moi ton corps pour trois jours. A ce prix, je te cède tous ces trésors.

— Que je vous prête mon corps? mais où me mettrai-je pendant ce temps-là?

— Dans le mien. Tu ne seras pas aussi bien logé, j'en conviens, mais songe que je ne te demande que trois jours.

On dit avec raison qu'il est des choses qu'il ne faut pas s'exposer à entendre quand le diable s'en mêle. Quelque singulière, quelque incroyable que pût être cette proposition, le nain avait pris un tel ascendant sur l'esprit troublé de Guido qu'il venait de le voir commander aux éléments, qu'il oublia en ce moment sa laideur effroyable et ce que pouvait avoir de criminel un pacte avec un démon ou tout au moins un magicien. Il ne vit que le coffre merveilleux; il n'éprouva que le désir irrésistible de posséder les richesses qu'il renfermait. Sa seule crainte était qu'il ne fût pris pour dupe. Il savait, il est vrai, que, malgré tout leur pouvoir, il est des serments que les démons eux-mêmes ne peuvent enfreindre; mais l'embarras était de trouver cette formule redoutable. Il y réfléchit long-temps, et essaya les imprécations les plus terribles qu'il put imaginer. Le diable jurait tout, levant les deux mains à la fois. Guido n'était pas plus rassuré pour cela; il jugeait, à la facilité avec laquelle on lui obéissait, que ses conjurations n'étaient pas fort à craindre. Il lui vint alors une pensée qui sans doute lui fut inspirée par son bon ange: il porta la main droite à son front, et la baissa ensuite vivement comme s'il allait faire le signe de la croix. Le diable pâlit à cette menace qui pouvait faire évanouir tous ses enchantements. Il avoua, poussé par un pouvoir plus fort que le sien, que le moyen qui devait opérer le charme suffisait aussi pour le rompre. Il ne fallait pour cela que mêler son sang avec celui de Guido.

La chose fut faite aussitôt, et Guido tomba dans un profond assoupissement.

Le lendemain, il se réveilla au premier rayon du jour; il frémit en s'apercevant de son affreuse métamorphose. Cependant le coffre était près de lui: il l'ouvrit, et la vue des richesses pour lesquelles il avait vendu son sang et sa chair calma un peu sa douleur; d'ailleurs trois jours seraient bientôt écoulés. Le nain avait pourvu à tout. Des mets abondants étaient

Cinq 0/0, 118 80. — Quatre et demi 0/0, 600 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 79 95. — Banque, 5280 00. — Obligations de Paris, 1290 00. — Naples, 108 50. — Dette active d'Espagne, 21 7/8. — Etats-Romains, 106 00. — Cinq 0/0 belge, 103 0/0. — Trois 0/0 belge, 60 00. — Banque belge, 805 00. — Caisse d'Alger, 5070 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Le Radical du Lot publie l'article suivant:

L'intérêt de notre jeune armée nous force à revenir sur l'épidémie qui décime la petite garnison de Cahors. Nous avons cité douze morts, mais la voix publique redresse ce chiffre timide et le porte jusqu'à vingt-un. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une mortalité aussi persévérante a sévi sur la caserne militaire.

Il résulte des renseignements que nous avons pris que des symptômes analogues à ceux qui se manifestent dans notre garnison se produisent en même temps à Montauban, à Périgueux et dans tous les postes militaires de la division. Aussi, pour ne citer que la première de ces villes, le bataillon du 2^e de ligne qui y séjournerait au mois d'août comptait, sur un effectif de 500 hommes, 133 malades à l'hôpital. D'où vient cette contagion qui ne s'attaque qu'à la jeunesse, et, sur un rayon aussi étendu, marche droit à la population militaire? Il est permis aujourd'hui de l'attribuer à l'insalubrité du couchage auquel est assujéti toute la portion de l'armée qui ne peut trouver place dans les lits fournis par la compagnie adjudicataire. Or, les marchés de la guerre ont été passés que pour 200,000 lits. Tout ce qui, par conséquent, excède ce chiffre, couche sur un méchant sommier de paille, et entre tous les soirs dans un sac de campement qui le laisse en contact immédiat avec une paille dont l'intérieur n'est renouvelé que tous les trois mois. C'est là son seul abri contre le froid, contre l'humidité, et lorsqu'il revient des manœuvres, des courses militaires, brisé de fatigue et trempé de sueur, le seul lit où il puisse s'échapper et se reposer ses membres. Mieux vaudrait sans doute le feu nocturne du bivouac et le soleil hors la baraque du camp. Aussi, partout les jeunes soldats se montrent-ils cruellement éprouvés par ce régime, et, chose remarquable! les sous-officiers et ceux auxquels on lit est échoué en partage ne sont jamais atteints.

Serait-il vrai que le département de la guerre, parfaitement informé de l'influence de ces lits improvisés sur la santé de la jeune armée, s'obstinerait à les maintenir, sous le prétexte de la façonner à ce système économique et d'alléger ainsi ses dépenses, coûte que coûte? On le dit ici à haute voix, et M. le lieutenant-général Rullière, venu pour inspecter l'état sanitaire de la garnison, a trouvé le moyen, dans une halte de quelques heures, d'accréditer cet odieux soupçon, en se montrant sourd à toute observation à cet égard. On raconte qu'un capitaine ayant voulu lui faire part de ce qu'il regardait comme la cause principale de la mortalité, il lui fut répondu, avec cette brusquerie qui ne saurait abandonner le général, qu'on ne lui demandait pas son avis, et que les fièvres pueriles qui encombrent l'hôpital ne pouvaient être attribuées qu'aux fruits et aux vins du pays! Puis il fut prescrit, comme mesure hygiénique, d'ensevelir désormais les morts sans les honneurs qui leur étaient rendus par leurs camarades et de les diriger clandestinement sur le cimetière: par les voies directes qui longent le boulevard.

Un tel état de choses réclame la sollicitude de la presse, puisque l'autorité ne s'en montre pas plus émue. Il faut savoir au juste si la vie de nos soldats est assez peu prise pour qu'on l'éprouve sur toutes les innovations qui passent par la tête de nos hommes de guerre, et si l'argent des contribuables, prodigué à toutes les fantaisies monarchiques, doit être plus tard racheté par la mort de leurs enfants!

Une lettre d'Alger rapporte que trois officiers ont été tués en même temps que le colonel Leblond et à ses côtés. Il paraît que les Arabes embusqués qui ont tiré sur eux avaient été choisis pour ce coup de main; ils ont visé le colonel Leblond en croyant s'adresser au général Bugeaud.

Le désarmement de notre marine va se trouver opéré tout-à-fait, au mépris de la volonté de la chambre. A ce sujet, voici ce qu'on lit dans le *Toulonnais*:

Tous les ouvriers de levée employés dans le port ont été successivement renvoyés, et une dépêche ministérielle, arrivée ces jours derniers, prescrit de congédier tous les marins de la classe de 1836 et ceux des classes, pères ou soutiens de famille, qui comptent dix-huit mois d'embarquement à bord des bâtiments de l'Etat.

Le personnel de la flotte, qui se trouvait déjà considérablement réduit, va être entièrement désorganisé, car les marins de levée qui nous arrivent sont en très-petit nombre, et les hommes de la classe de recrutement destinés à remplacer les congédiés, outre qu'ils ne pourront assurément combler le vide immense que l'on a fait, sont encore incapables de faire un bon service à bord, étant peu exercés puisqu'ils sont depuis deux ou trois mois seulement à la division.

Nous lisons dans l'Impartial de la Meurthe:

Des personnes qui se prétendent bien informées annoncent que M. Godard-Desmarets, en sa qualité de président du conseil-général de la Meurthe, sera compris dans l'une des prochaines promotions à la pairie, pour

placés dans une grotte voisine où il se traîna avec peine. Là, seul, livré aux plus amères réflexions, il se repentait. Il voulait élever la voix pour demander pardon à Dieu; il s'aperçut que sa voix était celle du diable! Glacé de terreur, il se tut, et, fermant les yeux pour ne pas voir même son ombre, il compta les heures, les minutes. Si le nain ne revenait plus! Si, en punition de son marché impie, il ne devait plus quitter ce corps hideux! Cette pensée, qu'il voulait chasser en vain, le pénétrait d'effroi. Deux jours et deux nuits se passèrent ainsi. Le troisième soleil se leva; il monta lentement, descendit plus lentement encore, et fit place à la nuit. Enfin l'heure qui devait ramener le nain arriva. Guido, accablé de ses trois jours de veille, était étendu devant l'entrée de la grotte, le sein haletant et ruisselant de sueur. Ses yeux hagards erraient de tous côtés, respirant à peine; mais il ne vit rien, n'entendit rien... Le nain ne vint pas!

Oh! qui peindrait sa stupeur, son désespoir! Dans les premiers moments, il se refusa à croire à son malheur; il lui semblait que tout ce qui venait de se passer était un jeu de son imagination malade. Mais un regard qu'il jeta sur lui l'amena à l'affreuse réalité. Alors sa douleur devint de la rage; il blasphéma le ciel, poussant des sons inarticulés, se roulant sur le sable, déchirant avec les mains ce corps odieux qu'il aurait voulu anéantir. Tant que ses membres purent se mouvoir, tant que sa voix put se faire entendre, que la pensée put sortir de son cerveau en délire, il lutta avec son désespoir.

Enfin un sommeil de mort ferma ses yeux; mais l'enfer ne sortit pas de son cœur. Il rêva qu'il était aux pieds de sa Juliette: elle souriait, lui donnait les noms les plus tendres; mais ce beau cavalier n'était pas lui; c'était le nain qui avait pris sa figure, qui lui parlait par sa voix et la charmaient par ses regards. Guido voulait la prévenir de cette métamorphose, et sa langue restait glacée; il voulait l'arracher d'auprès du monstre, et il sentait ses yeux attachés à la terre. Il s'éveilla en sursaut et ne vit autour de lui que les grèves du rivage et la mer sur laquelle se jouaient les derniers rayons du soleil.

Sans doute, se dit-il, ce rêve est un avertissement du ciel qui m'a pris en pitié; il m'annonce le malheur qui me menace et ce que je dois faire. J'irai à Gènes; je romprai le maléfice qui fascine les yeux de Juliette ou je mourrai à ses pieds.

Guido, le cœur rempli de confiance, prit dès le point du jour le chemin de Gènes. Quelques heures devaient suffire pour ce trajet; mais ses jambes étaient si mal jointes, il était si peu accoutumé à s'en servir, qu'il ne pouvait faire quatre pas sans reprendre haleine. Il lui fallait aussi éviter les lieux habités, car, outre qu'il était peu agréable pour lui de montrer sa laideur, il n'était pas rassuré sur l'accueil que lui feraient les passants. Le moins qu'il pouvait attendre était de se voir pourchassé, si ce n'est lapidé, par les enfants que son aspect n'aurait pas mis en fuite. Ce ne fut donc qu'à la nuit qu'il arriva à Gènes, ou plutôt à la maison de campagne que le père de Juliette habitait à peu de distance de la ville. Le cœur faillit lui manquer lorsqu'il la vit brillamment illuminée. A mesure qu'il

augmenter dans la chambre haute la représentation de l'intérêt manufacturier et commercial.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On écrit d'Alger, le 15 octobre:

« Depuis le départ du dernier courrier, nous sommes absolument sans nouvelles de la colonne aux ordres du lieutenant-général-gouverneur, qui de Constantine. Rien de certain cependant à ce sujet.

» En attendant, la plus grande tranquillité continue de régner dans la Mitidjah, et les marchés arabes et français sont très-bien approvisionnés.

» Le bateau à vapeur le *Phare*, commandé par M. Fournichon, lieutenant de vaisseau, est arrivé le 9 de Toulon, ayant à bord M^{me} et M^{lle} Bugeaud.

» M. le colonel du génie Charron est de retour d'Oran.

TOULON, le 18 octobre. — Le bateau à vapeur le *Cerbère*, installé en hôpital flottant, a mouillé sur rade venant d'Oran. Ce bâtiment avait à bord 95 malades qu'il a déposés à Cette.

Le *Cerbère* a relâché le 14 à Palma.

Le bateau à vapeur le *Tartare*, commandé par M. Charpentier, lieutenant de vaisseau, est arrivé d'Alger avec la correspondance et 226 passagers.

Nous n'avons encore qu'une partie de nos dépêches.

Il est curieux de lire dans le *Journal des Débats* le récit des moyens employés par l'empereur de Russie pour convertir les populations catholiques.

Rien n'a manqué pendant l'année 1838 pour décider la conversion des grecs-unis: achats d'adhésions au prix d'un demi-sac de farine ou à force d'eau-de-vie donnée gratis; promesses de liberté aux serfs qui se convertiraient, et promesses suivies de parjures; gendarmes envoyés comme apôtres et frappant à coups de knout les populations qui refusaient d'abandonner la foi catholique; églises russes partout ouvertes, tandis que les églises latines sont fermées.

Mais l'église ouverte reste vide; elle n'a pour fidèles que le prêtre russe et les soldats. « Voulez-vous voir, dit une relation, voulez-vous voir une population rassemblée en prière? allez dans les villages pendant la nuit, approchez de l'église fermée; là vous entendrez le peuple gémir et pleurer, agenouillé à la porte. Ses larmes sont la rosée qui précède le lever de l'aurore. »

Après l'acte d'union de 1839, même résistance dans le peuple et dans le clergé secondaire; car ne croyons pas que parmi les prêtres tous répondissent, comme quelques curés de bonne composition: « Pourvu que je continue à me faire la barbe, que je ne change pas mes habits accoutumés et que je reste toujours curé de ma paroisse, je me confie pour le reste aux intentions du gouvernement, et je ferai tout ce que me prescrira l'autorité supérieure. » Non, le plus grand nombre résista à l'apostasie. Alors les uns furent réduits à l'état de paysans et déclarés serfs; les docteurs en théologie furent envoyés dans les couvents et les séminaires russes pour y remplir les fonctions de domestiques; d'autres furent jetés en prison, quoique vieux et malades, et ils y moururent. Un prêtre de quatre-vingts ans, relégué dans un couvent grec, y fut frappé sans pitié par ses geôliers, et enfermé sans nourriture dans la prison. Il pria et cria toute la nuit: « Ayez pitié de moi, mon Dieu! » Et vers le matin, comme il entendit qu'il y avait dans le cachot voisin du sien un autre prêtre catholique, enfermé comme lui, il se confessa à lui à travers la porte, et mourut épuisé de froid et de faim.

Voilà par quels moyens a été consommée la rupture de l'union de 1594; voilà comment s'est accomplie l'abolition de l'église grecque-unie en Lithuanie et dans la Russie-Blanche. L'empereur a ordonné, et à son commandement deux millions de catholiques ont changé de communion. Ici le pasteur n'a point été frappé et les brebis dispersées; le pasteur a été acheté, et les brebis ont été louées malgré leur résistance. L'empereur n'a pas connu sans doute les moyens employés pour opérer les conversions, ou, s'il les a connus, l'idée qu'ils étaient employés contre des complices ou des partisans secrets de l'insurrection polonaise lui en a adouci l'odeur; et maintenant qu'il en a fini avec les grecs-unis, il veut, si nous en croyons l'auteur du livre des *Persécution et Souffrances* (p. 411), il veut s'occuper des latins.

Ici commence une nouvelle série de faits. La persécution ne s'exerce plus contre les grecs-unis qui disparaissent de la scène depuis 1839; elle s'exerce contre les catholiques de la Lithuanie, de la Russie-Blanche et surtout du royaume de Pologne. Il ne s'agit pas de ramener à l'église russe une église intermédiaire; il s'agit de lui soumettre une église toute différente.

On lit dans le Courrier français:

La *Gazette d'Augsbourg* du 13 octobre contient ce qui suit:

« Le courrier turc qui vient d'arriver donne la nouvelle de Constantinople, à la date du 28 septembre, que la Porte a publié un hattî-shériff dans lequel, sans avoir pris en considération les représentations des puissances, elle établit une administration purement turque pour les Maronites et les Druses. Un ultimatum avait été envoyé en Perse. »

approchait, il distinguait les éclats de la joie d'une foule joyeuse et les sons de divers instruments de musique. Tout annonçait une fête; son rêve ne l'avait pas trompé. Juliette devait, dès le lendemain, épouser son cher Guido que le repentir avait rendu à son amour.

Guido, à cette affreuse nouvelle, sentit se réveiller toutes ses douleurs. Il ne pouvait en douter maintenant. S'il avait agi comme le maudit qu'il lui avait volé sa figure; s'il s'était présenté au père de Juliette et qu'il lui eût dit: J'ai eu tort, pardonnez-moi; je suis indigne de votre fille, mais permettez-moi de la mériter un jour. Je vais servir contre les infidèles; mon courage et ma bonne conduite répèreront mes fautes, et alors je viendrai vous redemander le titre de fils que vous m'avez promis, ces paroles l'auraient touché sans doute. Maintenant quel sera son sort et celui de Juliette? Comment parviendra-t-il jusqu'à elle? On le chassera comme un insensé. Si du moins il pouvait rencontrer son ennemi et le forcer à tenir sa parole! mais pourra-t-il l'approcher au milieu de cette foule brillante? Il fallait le tenter cependant ou mourir; car, sans parler de son amour pour Juliette, il ne pouvait pas en conscience lui laisser épouser le diable.

Tandis que Guido faisait ces tristes réflexions, caché derrière une touffe d'arbres, à quelques pas du château, les lumières commencent à disparaître, la musique cessa de se faire entendre et tout rentra dans le repos. Guido s'approcha alors de l'appartement de Juliette qu'une faible lueur éclairait encore. Bientôt une fenêtre s'ouvrit, et Juliette parut, à leur couverture d'un voile léger, pour respirer la brise du soir. Après un moment de rêverie, elle leva ses beaux yeux vers le ciel comme pour lui rendre grâce du bonheur qui l'attendait. Guido, hors de lui, allait se trahir, lorsqu'il entendit un homme venir de son côté. C'était un cavalier richement vêtu et de bonne mine, autant qu'il en put juger au milieu de l'obscurité. Il se cacha de nouveau, tandis que l'inconnu vint s'arrêter sous la fenêtre de Juliette. Celle-ci l'aperçut et parut le reconnaître, car elle lui adressa quelques paroles à voix basse. L'éloignement où se trouvait Guido l'empêcha de les entendre, mais il reconnut la voix du cavalier qui répondait à Juliette. Cette voix était la sienne; c'était à lui que Juliette croyait parler. Alors, ne pouvant se contenir plus long-temps, il s'approcha en silence et il entendit le cavalier dire à Juliette:

— Non, je ne partirai pas; je resterai dans ce lieu où mon amour a obtenu grâce devant toi; j'y attendrai le moment où nous devons nous joindre pour ne plus nous quitter. Mais toi, ma bien-aimée, retire-toi; le froid de la nuit pâlirait tes joues, et demain peut-être tu serais moins belle. Laisse-moi seulement presser de mes lèvres ta blanche main: je dormirai plus doucement.

En parlant ainsi, il s'approcha de la fenêtre et fit un mouvement comme pour s'élaner dans la chambre. Guido se précipita sur lui, et l'entraîna violemment à quelques pas de là, tandis que Juliette poussait des cris d'effroi.

— Infâme! lui disait-il en levant sur lui un poignard qu'il avait caché

cette démarche de la Porte est une véritable rupture avec l'Europe. Les ministres du sultan n'ont pas même cherché à mettre les formes de leur diplomatie. Ils ont fait semblant de négocier un arrangement alors qu'ils avaient déjà pris le parti de ne faire aucune concession. C'est une mystification pure et simple. Les ambassadeurs en seront naturellement très-irrités; l'Autriche surtout, qui s'étudie à faire prévaloir son influence en Orient et qui a déjà des griefs personnels contre la Porte, ne manquera pas de plaindre très-vivement. A moins que la Russie ne soutienne les ministres du sultan, nous ne pensons pas qu'ils puissent faire tête à l'orage. Le changement de cabinet paraît inévitable. Les coups de tête de la Porte ont fait que constater d'une manière plus évidente l'état de déperdition et d'épuisement où elle est tombée.

Le *Journal du Commerce* d'Anvers annonce que la *British-Queen*, à son arrivée à New-York, lors de son dernier voyage, a été frappée d'un droit de tonnage qui s'élève de 8 à 9,000 fr. De plus, les droits d'entrée des charbons ne doivent pas être remboursés à la sortie, et de ce chef encore il résultera une perte de 4 à 5,000 fr. Ces faits sont graves, dit-il, et ils ont quelque chose de si imprévu, de si domageable, que nous ne pouvons trop les signaler à l'attention du gouvernement. En outre de la *British-Queen*, le navire belge *Mercator* a eu également à supporter cet accroissement insolite de droits de tonnage.

On lit dans un journal de Glasgow le fait suivant : Il y a en ce moment dans le port de Greenwich, près de la douane, un beau vaisseau marchand qui a été autrefois le yacht favori de Napoléon Bonaparte pour ses excursions d'agrément. Les Français, ayant besoin de navire en vaisseau de guerre tous les bâtiments qu'ils pouvaient trouver, ont fait du yacht de l'empereur un brick de 16 canons. Ce brick n'a pas tardé à être capturé par les Anglais; maintenant il sert au commerce sous le nom modeste de *Thomas*, sous les ordres du capitaine Duncan.

Le différend soulevé entre l'Angleterre et notre administration des postes est arrangé, si nous en croyons le *Morning-Post*.

Chronique.

LYON.

Il résulte du compte rendu par l'administration du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon que pour le 1^{er} semestre de 1842 le tonnage en charbons et en autres marchandises a été de 112,609 tonnes, savoir :

A la descente.....	267,770 tonnes.
A la remonte.....	30,479
Surcharge des wagons.....	11,379
Chargement des fourgons.....	2,981

312,609 tonnes.

La comparaison du tonnage pour les semestres correspondants des années précédentes présente, en faveur du 1^{er} semestre de 1842, une augmentation de 11 0/0.

On n'a pas tenu compte dans cette évaluation du tonnage du poids des charbons, cokes et matériaux de toute espèce destinés à la réparation et à l'exploitation du chemin de fer.

Les expéditions de houille et de coke comprises dans le chiffre ci-dessus ont été pendant le semestre :

A Saint-Etienne, de 174,316 tonnes, soit par jour..	352 wag.
A Saint-Chamond, la Grand-Croix et Rive-de- liér, de 92,818 tonnes, soit par jour.....	175

Total par jour..... 527 wag.

Le nombre des voyageurs transportés pendant le 1^{er} semestre de 1842 a été de..... 214,803

Service de nuit..... 5,430

220,233 ou par jour... 1,229

Pendant le 1^{er} semestre de 1840, le nombre des voyageurs avait été de 183,582, ou par jour de 1,020. Il y a une augmentation, pour le semestre de 1842, de 209 voyageurs par jour.

Cette augmentation est due en partie à l'extension jusqu'à Condrieu et Valence des correspondances déjà établies avec Sainte-Colombe et Vienne, et à l'établissement de correspondances nouvelles avec Saint-Bonnet et Montbrison.

— On nous apprend que le propriétaire du quai Bourgneuf qui a été en butte à quelques tracasseries policières au sujet de son trottoir qui n'est point en bitume, qui relevait directement de la grande voirie et non de la voirie municipale, a encore eu depuis de nouveaux démêlés avec les agents de la commune; il a été cité à comparaître pardevant le tribunal de simple police comme coupable d'avoir construit sans permission préalable le trottoir en pierre qui a attiré sur lui toutes sortes de petites tribulations. Or, ce propriétaire était, nous apprend-on, parfaitement en règle avec ses vêtements. Le ciel m'a conduit ici pour confondre ta perfidie. Dis-moi mon corps ou ce fer va te faire rentrer dans l'enfer d'où tu es sorti.

— Soit, lui répondit celui-ci avec un rire moqueur qui redoubla la fureur de Guido. Ce corps est le tien; frappe, détruis-le. Il te restera le diable, dans lequel je te souhaite une longue vie et beaucoup de plaisir. Arrangeons-nous plutôt. J'ai plus de bonne foi que tu ne penses; seulement je me suis trompé de temps. Accorde-moi encore vingt-quatre heures, la première nuit de mes noces; après quoi je te cède la place. Je veux connaître pour mon instruction les délices qui m'amènent à te des pareils; c'est une étude physiologique que j'ai besoin de faire. Pour cela je te rends le plus riche de ce monde, de ce monde de misère; mais semble que c'est payer généreusement une bonne fortune.

Guido ne répondit pas à cette impertinente harangue; mais il fut frappé de la réflexion du diable. En effet, s'il le tuait, il lui fallait garder pour jamais sa hideuse enveloppe. D'un autre côté, s'il le laissait vivre, il perdait Juliette. Etrange perplexité! singulier duel d'un homme contre lui-même! Le diable, qui avait arrangé tout cela, aurait été fort en peine de voir de ce mauvais pas. Il jouissait de l'embarras de Guido, qui, le regard levé sur lui, restait immobile et comme pétrifié; par précaution cependant, il avait tiré son épée. En ce moment, le bruit de plusieurs personnes qui arrivaient en tumulte avec des flambeaux fit juger à Guido qu'il allait être séparé. N'écouterait-elle que sa fureur, il se jeta sur son adversaire avec la seule pensée de se venger et de mourir ensuite. Le diable, qui n'avait pas prévu cela, n'eut pas le temps de parer le coup qu'il lui portait : il reçut dans le flanc le poignard de Guido, tandis que celui-ci s'enfermait dans son épée. Tous deux tombèrent à la fois; le sang qui sortait de leurs blessures se mêla, et le charme fut détruit. Une heure après, Guido se trouvait couché sur un lit, entouré de Juliette et de son père, qui lui prodiguaient leurs soins. La blessure qu'il avait faite en frappant le diable n'était pas mortelle; il fut promptement guéri, et il reçut la main de sa chère Juliette, qui jouit de la miraculeuse fortune de son amant sans se douter du prix qu'il l'avait payée. Cependant au diable, l'auteur du vieux livre d'où j'ai tiré cette histoire ne dit pas qu'il devint. Il finit seulement par cette remarque que, pendant sa métamorphose, Guido n'eut pas même la pensée qu'il pût toucher le cœur de Juliette, quoiqu'en perdant sa beauté il eût gardé son amour et les charmes de son esprit. Il tire de là cette impertinente conclusion que, pour les dames de son temps, les grâces du corps étaient le premier de tous les mérites.

Qu'en pensent les dames d'aujourd'hui?

J. G.

(*Moniteur industriel.*)

gle avec la loi; le permis nécessaire à l'établissement de ce trottoir, délivré par l'administration supérieure, a été déposé entre les mains de l'autorité municipale où il doit se trouver encore. Le journal qui s'est donné à Lyon le noble mandat de consoler une industrie malheureuse a dû être instruit de ce fait en allant aux informations. Mieux que nous il est à même de connaître les raisons qui ont fait agir contre le propriétaire dont nous avons exposé les griefs, et il devrait bien trouver, dans son zèle ardent pour la vérité, un motif de la faire connaître tout entière; peut-être apprendrions-nous que les nouvelles tracasseries dont nous venons de faire mention n'ont eu d'autre raison que la publicité donnée aux premières.

— Les avaries que le barrage du Rhône avait éprouvées par suite de la dernière crue, pendant laquelle un bateau chargé était venu se heurter contre une des piles du pont de service et l'avait endommagée, sont maintenant réparées. Ce pont est complètement achevé, et déjà l'on commence à procéder à l'opération proprement dite du barrage, au moyen de quartier de rochers qui sont coulés un peu en amont de la passe encore ouverte, et que des bateaux montés amènent jusque là. Encore huit ou dix jours, et cette importante opération, à laquelle on travaille depuis trois ans, et qu'ont souvent contrariée les crues subites et les ravages du Rhône, sera terminée et à l'abri de tout désastre nouveau.

— Le numéro 621 du *Bulletin des Lois*, partie supplémentaire, promulgue :

1^o Une ordonnance du roi du 20 août 1842, portant autorisation de la société anonyme d'éclairage par le gaz de Saint-Chamond (Loire);

2^o Une ordonnance du 23 juin dernier, qui érige en succursales les églises des sections de commune de Sainte-Blandine de Perache, à Lyon, et de Taponas, canton de Belleville (Rhône).

— Suivant un arrêté pris par la mairie de Lyon à la date du 18 courant, aucun fourneau ou réchaud à rissoler des marrons ne pourra être établi dans les allées; ceux qui existent déjà devront être enlevés sans délai.

En cas de contravention, MM. les commissaires de police, leurs agents et ceux de la petite voirie sont autorisés à enlever les étalages, indépendamment des procès-verbaux qu'ils dresseront contre les contrevenants.

— Mercredi, sur les onze heures et demie du matin, deux maçons, le nommé Gabriel Battu et son fils, jeune homme de 14 ans, travaillaient, rue des Chartreux, à construire un mur de fondation, à sept mètres au-dessous du sol. Les étais placés pour soutenir le terrain les gênant dans leurs mouvements, ils en enlevèrent quelques uns, et bientôt ils furent ensevelis sous un immense éboulement. A peine l'alarme fut-elle donnée que MM. le curé des Chartreux et ses vicaires, MM. les missionnaires, les sœurs de Saint-Joseph, des maçons, des charpentiers, les habitants du voisinage, tout le monde enfin se mit à l'œuvre pour débayer les terres qui recouvraient ces malheureux.

Malgré le zèle et l'ardeur que tant de personnes dévouées mirent à cet honorable travail, il était cinq heures du soir quand on parvint à retirer Battu et son fils. Mais ce n'étaient plus que deux cadavres. Ils étaient morts asphyxiés, ainsi que l'a constaté M. le docteur Chassagny qui, de même que M. le commissaire de police du quartier et ses agents, est constamment resté sur le théâtre de cet événement déplorable. (*Commerce.*)

— Il a été retiré du Rhône, à Saint-Romain-en-Gal, près de Condrieu, le cadavre d'un individu paraissant âgé d'environ 55 ans, et dont le signalement suit :

Taille de 1 mètre 80 centimètres, cheveux et sourcils bruns, front large, nez gros, bouche grande, lèvres grosses, menton et visage ronds. Il était vêtu d'une chemise en coton à quadrilles rouges et bleus, de deux vestes, l'une en ratine, l'autre en coton bleu, et d'un pantalon en ratine bleue, rapiécetée de gris; il portait des guêtres en cuir noir et de gros souliers ferrés; il avait un petit mouchoir à carreaux bruns et bleus, bordé de rouge.

— Déjà nous avons plusieurs fois signalé l'état déplorable dans lequel se trouvent les abords de la maison Lenoir, montée du Griffon, qui, des côtés nord et ouest, est entourée par des tubes de terre que rien ne protège, et qui font refluer contre les rez-de-chaussée les immondices et les eaux pluviales ou ménagères.

Peut-être n'est-il pas possible à l'administration de faire dès à présent changer un état de choses dont la cessation est subordonnée à la régénération de ce quartier et à l'abaissement du sol de la voie publique, abaissement qui lui-même doit se concilier avec l'intérêt des propriétés riveraines. Mais ce que l'autorité pourrait dès à présent, ce serait de ménager aux eaux un écoulement plus facile, de faire adoucir et revêtir les talus, paver ou daller le sol dans les parties qui servent de passage aux locataires de la maison en question, et dont les abords sont dans un état peu encourageant pour les entrepreneurs qui s'efforcent de régénérer les vieux quartiers de notre ville, et qui lui rendent ainsi des services très-réels tout en se livrant à des spéculations le plus souvent ruineuses pour eux-mêmes. (*Courrier de Lyon.*)

DÉPARTEMENTS.

On nous donne la nouvelle la plus affligeante en nous apprenant que, des cinq projets de ponts soumis au jury d'Arles, aucun n'a été reconnu d'une exécution possible.

Voilà donc un concours nul, absolument nul; en recommandera-t-on un nouveau? Mais si cinq hommes de talent ont dépensé vainement leur temps, leurs veilles, quels seront ceux qui voudront courir une nouvelle épreuve? On ne peut cependant rester inactif en présence d'un résultat pareil et si fatal à nos intérêts. Il y a un mauvais génie attaché à cette œuvre d'avenir pour nous; il y a plus que de la fatalité, il y a de ténébreux calculs qui nous arrêtent : cela ne semble pas possible autrement. Voyez-le plutôt : avec des ponts on franchit des précipices immenses, on réunit des montagnes, on affronte des abîmes sans fond. On fait des ponts partout; il n'y a que dans Arles et pour Arles que l'art soit à bout.

Nous demandions, il y a huit jours, des encouragements pour les ingénieurs, auteurs des projets aujourd'hui rejetés, et voilà qu'on leur décerne, à peu de chose près, des brevets d'incapacité! (*Gazette du Midi.*)

— Les pièces impériales de 10 centimes, dites sous marqués, viennent d'être à Montpellier l'objet de la proscription des petits marchands et cuisiniers. Le bruit ayant couru que ces pièces allaient être démonétisées ou l'étaient même déjà, tout le petit commerce s'est mis à les refuser. M. le maire s'est vu obligé de prendre un arrêté à ce sujet, dans lequel il rappelle les dispositions de l'article 475, titre II, du code pénal, qui punit d'une amende le refus des monnaies ayant cours dans le pays.

— Samedi dernier, à quatre heures environ, le sieur Bonnacourt (Claude), rue de Longvic, à Dijon, père de cinq enfants, était monté sur une échelle, rue Vauban, pour placer un réverbère; la chaîne qu'il tenait à la main a cassé, il est tombé de sept mètres

de haut sur le ventre et a eu un bras cassé. Il a été transporté à l'hospice.

— Dimanche soir, à Grenoble, un enfant nouveau-né a été exposé dans l'église de Notre-Dame et immédiatement transporté à l'hospice.

— Un temps magnifique a favorisé la foire de Montmorot, près Lons-le-Saunier; on aurait dit que la montagne et la Bresse s'étaient donné rendez-vous dans ce village aussi remarquable par sa position que par la richesse de son territoire. Les grains, le bétail, les chevaux, les marchandises de toute espèce y abondaient.

Du haut de la plate-forme du Cheval-Blanc, situé au centre, les amateurs prenaient plaisir à voir cette affluence, ce mouvement inaccoutumé et la diversité des costumes. Cependant des industriels comme ils s'en trouvent partout où il y a agglomération d'individus cherchaient à travailler. Un vieux bonhomme, un peu aviné, se dirigeait sur la route de Lyon, emmenant un cheval par le licou; deux jeunes gens le suivaient : l'un d'eux coupait la corde et se fit traîner à la remorque, pendant que le bon vieillard cheminait avec confiance sans regarder son quadrupède, et que le collègue chevauchait sur celui-ci dans une rue abouissant à la route. Arrivé vis-à-vis d'un chemin de desserte, l'industriel qui tenait la corde s'esquiva, l'homme qui la tirait tomba, et, en se relevant, se trouva en face d'individus qui lui rirent au nez, prenant ce qu'ils avaient vu de loin pour une facétie. Quand le vieillard se fut expliqué, chacun cessa de rire et reconnut qu'il était trop tard pour poursuivre le voleur. (*Patriote Jurassien.*)

— M. Teste, ministre des travaux publics, est arrivé à Pont-Saint-Esprit avant-hier après midi.

Là, il a pris congé de MM. les ingénieurs du Rhône, qui, sur la *Colombe*, sont descendus jusqu'à Avignon, et il s'est rendu à Bagnols par la voie de terre.

On croit qu'il restera une dizaine de jours dans sa famille avant de continuer son voyage d'exploration jusqu'à Marseille, et qu'il passera une seconde fois à Valence du 4 au 6 novembre prochain.

MM. Reyre et Breitmayer, directeurs de compagnies de bateaux à vapeur du Rhône, ont accompagné M. Teste depuis Lyon jusqu'à Pont-Saint-Esprit, après avoir d'abord mis à sa disposition pour ce voyage le joli bateau à vapeur la *Colombe*, qui par son peu de tirant d'eau permettait à M. le ministre de passer sans danger dans les endroits les plus difficiles du fleuve.

M. Jayr, préfet du département du Rhône, venu à la suite de M. le ministre des travaux publics, est reparti pour son poste dans la même soirée.

Parmi les ingénieurs qui accompagnaient M. Teste, nous avons remarqué M. Dumont, récemment arrivé d'Italie où le gouvernement l'avait envoyé pour explorer les bassins de l'Adige et du Pô.

M. Dumont, dont l'*Essai sur l'encaissement et la canalisation du Rhône* a justement fixé l'attention publique, fait partie du nouveau service spécial de la navigation de ce fleuve. Son lieu de résidence avait d'abord été fixé à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche); mais on nous assure que le ministre est revenu sur cette première décision et que M. Dumont habitera et aura ses bureaux à Montélimar.

C'est, dit-on, M. Teste lui-même qui a annoncé à M. Delanoy, ingénieur ordinaire de seconde classe à Valence, qu'il allait bientôt quitter notre ville pour aller à Vienne (Isère), comme ingénieur ordinaire de première classe. (*Courrier de la Drôme.*)

— Mardi dernier, vers onze heures du soir, le nommé Levasseur, ancien militaire pensionné et employé dans un bureau à Bourg, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet, près de l'hôpital. Cet individu avait des habitudes d'ivrognerie qui l'ont conduit à la misère, puis au suicide. Il paraît même qu'il était en état d'ivresse au moment où il s'est donné la mort. Il était âgé de 52 ans.

— Les listes électorales et du jury de l'Ain pour 1843, closes par arrêté préfectoral du 16 octobre, présentent les chiffres suivants :

	1 ^{re} partie	2 ^e .
1 ^{er} arrondissement électoral (Pont-de-Vaux).....	326	14
2 ^e arrondissement électoral (Bourg).....	285	48
3 ^e arrondissement électoral (Trévoux).....	362	32
4 ^e arrondissement électoral (Belley).....	208	50
5 ^e arrondissement électoral (Nantua et Gex).....	168	63

Total..... 1,349 207

Total général..... 1,556

Les listes de 1842 étaient composées de 1,334 électeurs et 210 jurés. Total, 1,544.

Il y a cette année accroissement de 15 électeurs dans la première partie et réduction de 3 jurés dans la deuxième.

Nouvelles Diverses.

Un suicide consommé dimanche dernier au Champ-de-Mars, à Paris, a donné lieu à une foule d'interprétations plus ou moins vraisemblables. Voici sur cet événement des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude :

Le nommé Leroux de Beaulieu, condamné déjà trois fois à des peines infamantes, se trouvait à Paris en état de rupture de ban, lorsque deux agents de sûreté, le rencontrant près du Champ-de-Mars, avenue de l'Es-tang, lui déclarèrent qu'ils l'arrêtaient. « Eh bien ! dit Leroux, autant aujourd'hui que demain; je suis à vos ordres. »

Les agents, séduits par ce bon vouloir, se bornèrent à escorter de droite et de gauche leur prisonnier; mais à peine ce dernier avait-il fait dix pas au milieu d'eux, que, tirant un pistolet de sa poche, il se fit sauter la cervelle. Transporté immédiatement à la Morgue, l'identité du cadavre a été constatée; mais il paraît qu'à ce suicide se rattachent des faits plus importants, qui sont en ce moment l'objet d'une information. (*Le Droit.*)

— M. le ministre de la marine a adressé aux chefs de son département une circulaire pour leur recommander de tenir la main à l'exécution du règlement qui prescrit aux officiers de soumettre préalablement à l'autorité supérieure dont ils relèvent les demandes de toute nature qu'ils peuvent avoir à former auprès du ministre.

— Une brochure publiée à Londres a mêlé le nom de Louis Bonaparte au récit d'une émission de faux billets de la banque d'Angleterre. Le prince annonce dans une lettre qu'il a l'intention de poursuivre judiciairement l'auteur primitif de ces bruits calomnieux.

— On écrit de Leipsick, 27 septembre :

« Cette semaine, la foire est en pleine activité. On porte le nombre des marchands étrangers à plus de 10,000. Il serait difficile de déterminer le nombre des acheteurs. Un grand nombre des acheteurs en gros ont fait toutes les affaires la semaine passée, et même avant la construction des boutiques. Chaque année les marchés se concluent toujours tôt, et les marchandises partent déjà, surtout pour les pays éloignés. On évalue de 80 à 90,000 personnes la foule qui se presse en ce moment à Leipsick. »

Du 1^{er} octobre. — Les pelletteries arrivées ici pour la foire sont évaluées à dix millions de thalers, qui forment à peu près trente-sept millions et demi de francs. C'est la plus grande quantité peut-être qui se soit jamais trouvée réunie à Leipsick. La majeure partie est venue de la Russie par la

voie de Pologne, et de l'Amérique du Nord par la voie d'Angleterre, de Hambourg et de Brême.

En général, les marchandises de toute espèce abondent maintenant dans notre ville, et, pour peu que les ventes se fassent en proportion, la foire actuelle sera une des plus importantes que nous ayons eues depuis bien long-temps.

— La foire ordinairement très-considérable qui se tient à Nantes le 11 octobre a été cette année si peu nombreuse et si mauvaise en affaires qu'elle mérite à peine d'être citée. Les chevaux y étaient en très-petit nombre, ainsi que les bêtes à cornes. Il n'y avait presque pas de bœufs gras ; leur rareté est attribuée à la grande sécheresse que nous avons eue pendant tout l'été.

En somme, les six foires qui se tiennent à Nantes du premier samedi de septembre au 11 octobre ont été beaucoup au-dessous de ce qu'elles sont ordinairement.

— Un événement affreux vient d'arriver à Beaufort (Maine-et-Loire). M. Dollivet, menuisier-ébéniste, ayant cueilli des champignons, les fit arranger pour son déjeuner. Il en mangea et en fit manger à sa fille unique, âgée d'environ quatre ans et demi. Dès le soir même, il ressentit les symptômes d'un empoisonnement. Malgré les secours qu'il a reçus, ainsi que sa fille, tous deux ont succombé.

— On écrit de Joigny (Yonne) :

« Le 15 de ce mois, un meurtre a été commis à un kilomètre de notre ville. Le nommé Bonnet-Fleury, fusilier au 27^e régiment de ligne, resté en arrière de son bataillon qui était en marche, et se trouvant en état d'ivresse, insultait et maltraitait les passants. Le garde-champêtre s'approcha de lui pour lui faire quelques observations, et n'obtint pour réponse que deux coups de baïonnette, qui l'étendirent mort sur la route. Excité sans doute par la vue du sang, Bonnet poursuivit plusieurs personnes, et atteignit une pauvre femme qu'il blessa grièvement, et qu'il a fallu transporter à l'hôpital. Arrivé aux premières maisons de la ville, il continuait ses démonstrations menaçantes, lorsque l'attention du lieutenant de gendarmerie, éveillée par les cris : « Au meurtre ! à l'assassin ! » détermina cet officier à quitter sa chambre et à se précipiter sans armes sur ce furieux, dont il parvint à s'emparer en évitant adroitement ses coups et avec l'assistance de quelques habitants, qui aidèrent la gendarmerie à le garrotter et à le déposer dans la prison de la ville. »

— On écrit de Vienne (Autriche), le 2 octobre :

« Un accident qui aurait pu avoir des suites terribles est arrivé mercredi dernier à l'un des convois qui ont parcouru la partie du chemin de fer de l'Empereur Ferdinand qui joint Wienerisch-Neustadt à Gloeknitz. Le feu a pris à vingt-deux barriques d'huile de lin chargées sur une voiture de roulage, placée elle-même sur le train d'un wagon qui suivait immédiatement les diligences des voyageurs. Le convoi fut arrêté ; mais, avant qu'on pût prendre des mesures pour éteindre l'incendie, toute l'huile avait brûlé. Heureusement il n'y avait pas le moindre vent, et le feu n'a pas atteint le reste du convoi ; mais, en revanche, nous avons un autre malheur à déplorer. Un cocher, assis sur le siège d'une berline posée sur un autre train de wagon attaché au premier, fut tellement épouvanté en voyant les immenses flammes de l'huile brûlante, qu'il sauta à terre, et se cassa, en tombant, toutes les côtes et le sternum. Cet infortuné est mort le lendemain matin après des souffrances horribles.

» Les autorités ont fait une enquête sur l'origine de l'incendie, et il a été constaté que c'étaient des étincelles échappées de la cheminée de la locomotive qui avaient allumé les barriques d'huile, et que le chef de la station de Wienerisch-Neustadt avait oublié d'appliquer à cette cheminée l'appareil Klein, qui empêche tout jaillissement d'étincelles, et dont l'usage est ordonné sur tous les chemins de fer. Par suite de cette négligence, la direction du rail-way a encouru une forte amende, et se trouve de plein droit tenue d'indemniser le propriétaire des marchandises brûlées. »

— Le *Progressif cauchois* annonce que, pour diriger les travaux de

consolidation des carrières de Fécamp, on va envoyer dans cette ville plusieurs employés ayant déjà concouru aux travaux analogues exécutés à Paris sous les quartiers Saint-Jacques et de l'Observatoire, dont le sol est, comme on sait, entièrement miné par d'anciennes carrières.

— Après avoir rempli ses engagements à Rouen, où il a obtenu un véritable triomphe, Poulitier vient de retourner au Havre pour y accomplir une bonne œuvre. Le tonnelier ténor va donner une représentation au bénéfice des inondés de Fécamp, d'Yport et d'Étretat.

— Au 1^{er} janvier 1842, les bagnes renfermaient 6,908 condamnés, dont 1,861 à perpétuité et 5,047 à temps. Parmi ces derniers, on en comptait 3,119 subissant une condamnation de 10 ans et au-dessous, 1,838 une de 11 à 30 ans, et 90 une de 31 et au-dessus.

Sous le rapport des crimes commis, on les classait ainsi : 4,129 pour assassinat, meurtre, parricide ; 192 pour faux ; 139 pour incendie ; le surplus pour incendie, vol, fausse monnaie, etc.

Quant à l'âge, il y en avait 156 de 16 à 20 ans ; 5,735 de 21 à 50 ans ; 1,017 de 51 ans et au-dessus.

Sous le rapport de l'instruction, 4,128 ne savent ni lire ni écrire ; 2,012 savent lire ou écrire imparfaitement ; 658 savent bien lire et bien écrire ; 114 ont reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

COMMERCE DU PÉROU.

Les renseignements suivants ont été transmis au gouvernement par le consul-général de la Belgique à Lima.

De documents puisés dans les archives des vices-rois du Pérou, il résulte que, pendant l'année 1785, les Espagnols n'ont pas importé annuellement au Pérou pour au-delà de 22 millions de francs en produits d'Europe, de Chine et des Philippines. Ils en tiraient chaque année 28 millions de francs, dont 25 en or et argent et 3 en divers produits territoriaux. Dans les années qui ont suivi 1795, ces chiffres avaient un peu augmenté. On estime que c'est de 1800 à 1810 que le Pérou a joui de la plus grande prospérité sous le régime colonial.

Si nous arrivons de suite à l'époque actuelle qui nous intéresse plus particulièrement, nous trouvons qu'on peut fixer la valeur des importations annuelles au chiffre moyen de 46 millions de francs, dans lesquels les pays suivants contribuent :

L'Angleterre pour une valeur de	26,000,000
La France	5,000,000
Les Etats-Unis	6,500,000
L'Allemagne, la Russie, la Belgique et la Hollande	2,500,000
L'Espagne	1,500,000
L'Italie	750,000
La Chine et Manille	1,500,000
Total	43,750,000

Froment, farine et autres produits du Chili, ainsi que les produits anglais, français et autres du dépôt de Valparaiso, pour une valeur de 2,500,000

La valeur totale des importations, tant pour la consommation que pour le transit, est donc de 46,000,000

La destination définitive desdites importations est approximativement comme suit :

Pour la Bolivie, une valeur de	6,000,000
Pour l'Equateur	2,300,000
Pour la Nouvelle-Grenade	250,000
Pour l'Amérique centrale ou Guatemala	750,000
Pour le Mexique	3,000,000
Total	12,500,000

La consommation du Pérou serait donc de 33,500,000

Total de l'importation 46,000,000

Malgré un état de guerre presque permanent, les importations au Pérou ont augmenté tous les ans depuis l'indépendance. Sa position centrale sur la côte de l'Océan Pacifique, ses rapports plus directs avec les autres républiques au moyen de la navigation à vapeur nouvellement établie, ceux plus directs avec l'Europe et les Etats-Unis par le nouveau service à vapeur vers Panama, l'augmentation de ses produits à l'exportation, ces diverses causes contribueront à donner encore plus d'importance à l'entrepôt du Pérou, surtout si le gouvernement, par des mesures sages et libérales, voulait enfin favoriser le commerce étranger.

Exportations.

Les relevés des exportations du Pérou en 1837, 1838, 1839 et 1840 donnent les résultats suivants :

Produits autres que l'or et l'argent, Plus le transit.	Or et argent.	Totaux généraux.
En 1837	9,192,040 f.	28,917,170 f.
En 1838	7,773,120	33,059,705
En 1839	8,239,340	35,620,705
En 1840	9,725,975	39,042,880
Total	34,930,475	136,640,460
Moyenne :	8,752,615	34,160,115

On observera que le cuivre en barres, le minerai de cuivre, l'étain et quelques autres produits exportés par le port péruvien d'Arica sont des produits de Bolivie.

Comparant ce résultat à celui des exportations de 1790 à 1795, il a donné lieu aux observations suivantes :

La moyenne de 1790 à 1795, reproduisant les produits autres que l'or et l'argent, ne donne que 3,996,745 fr. par année, en y comprenant le transit ; tandis que la moyenne des années 1837, 1838, 1839 et 1840, en y ajoutant aussi le transit, donne 8,752,615 fr. Cette différence résulte principalement du développement de trois produits nouveaux : le coton, les laines et le nitrate de soude.

Le coton doit particulièrement ses progrès aux capitaux anglais et français.

Les laines sont généralement exportées pour l'Angleterre ; les Français et les Américains du Nord n'en exportent pas, en raison des droits élevés de leur tarif sur cet article.

Le nitrate de soude s'exporte en grande partie pour l'Angleterre et la France ; on en exporte aussi pour d'autres pays.

La moyenne de l'exportation de l'or et de l'argent, de 1790 à 1795, donne 29,316,995 fr., tandis que la moyenne des années 1837 à 1840 donne 34,160,115 fr. Cette différence en plus est minime, en comparaison de ce qu'elle aurait pu être si l'ordre et la paix eussent régné au Pérou depuis l'indépendance ; l'anarchie n'est pas la seule cause de cette marche peu progressive, on peut encore l'attribuer au prix élevé du mercure, par suite du monopole que fait l'Espagne de cet article, et à la mauvaise exploitation des mines où l'on travaille encore d'après les vieilles méthodes. Les étrangers établis au Pérou n'ont pas obtenu assez de garanties jusqu'à ce jour pour placer leurs capitaux dans ce genre d'industrie ; les Péruviens sont les seuls exploitants, et les capitaux ainsi que les connaissances leur font défaut pour exploiter sur une grande échelle.

Le huanco (engrais), à partir de l'année 1841, est devenu un article d'exportation de la plus haute importance pour le Pérou.

Une nouvelle branche d'industrie, celle des mines de cuivre, qui paraissait être d'une richesse étonnante, tant pour la quantité que pour la qualité du métal, fournira probablement dans quelque temps un nouveau produit pour l'exportation du Pérou.

La fabrication des vins commence à avoir quelque importance au Pérou, et cette branche d'industrie peut aussi devenir un article d'exportation.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la Balaine, 16.

VENTE PAR LICITATION,

À LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

D'UN TÈNEMENT

DE TERRE

en luzernière et pépinière, avec deux puits, pièce d'eau et petite construction.

Sis au lieu de la Gaille, commune de Cuire et Caluire, de la contenance d'un hectare trois ares quarante-quatre centiares,

Clos de murs aux aspects nord, est et ouest, et d'une palissade d'échalas à l'aspect sud.

L'ADJUDICATION

EST FIXÉE POUR AVOIR LIEU EN TROIS LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE, LE CINQ NOVEMBRE 1842.

PREMIER LOT.

Le premier lot, où se trouve l'un des puits, est d'une superficie de 3,879 mètres ; il comprend environ 1,800 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 5,300 fr.

DEUXIÈME LOT.

Ce lot, d'une même superficie de 3,879 mètres, est cultivé, partie en luzernière, partie en pépinière, et comprend, comme le premier lot, environ 1,800 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 4,500 fr.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot, sur lequel existent le deuxième puits, la pièce d'eau et une petite construction ou cabane, est d'une superficie de 2,536 mètres ; il est cultivé, partie en luzernière, partie en pépinière, et comprend environ 1,500 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 4,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Bernard, avoué poursuivant ; au sieur Macors, cordonnier, demeurant à Lyon, place des Carmes, n. 7, et au sieur Pierre-Chambaud, pépiniériste, demeurant à Lyon, place des Carmes, n. 3, co-propriétaires de l'immeuble.

Voir les lieux et prendre au greffe du tribunal civil de Lyon communication du cahier des charges.

Pour extrait : BERNARD, avoué. (2671)

A louer de suite.

GRANDS MAGASINS parfaitement éclairés, agencés ou non, très-convenables à un atelier de menuiserie ébéniste ou autres industries.

S'adresser au concierge, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 1. (204)

A louer de suite.

MAISON D'HABITATION, vaste hangar, cours, écuries, jardins, grand bâtiment avec rez-de-chaussée, premier étage et grenier, situés au Pont-de-Vassieux

S'y adresser, ou place Bellecour, n. 10, chez le portier. (5661)

VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

DU MOBILIER

Dépendant de la succession de Paul Germain,

Qui était teneur de livres et demeurait à Lyon, rue Longue, n. 6, au 2^e,

Le lundi vingt-quatre octobre 1842, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en secrétaire, bois de lit, canapé, chaises bois et paille, draps de lit, couvertures, linge et hardes à l'usage d'homme, ustensiles de cuisine, etc.

Cette vente aura lieu à la requête du tuteur des mineurs Germain, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2597)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS SANS ARSENIC.

Prix des paquets : n. 1, 1 fr. 25 c. ; n. 2, 2 fr. 50 c. — M. SALAMON, rue de Bondy, n. 42, à Paris. — (AFFRANCHIR.) (8919)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7471)

A VENDRE.

UNE FABRIQUE DE BOUGIES ÉCONOMIQUES, toute montée et en activité, avec deux presses hydrauliques puissantes, à deux kilomètres de Lyon. Elle peut produire 500 paquets par jour. On joindra les procédés.—Prix : 12,000 f. S'adresser passage de l'Hôtel-Dieu, 7, où l'on donnera les renseignements. (218)

AVIS.

UNE JEUNE PERSONNE désire se placer en qualité de NOURRISSÉ dans une maison bourgeoise. On donnera de bons renseignements.

S'adresser chez M. Berthet, hôtelier, chaussée Perrache, n. 6. (221)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux.—Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 42, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES.—Le flacon : 1 fr. 50 c. (7185)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13 ; à Saint-Etienne, Chermeson, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, Pouchier, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 4. (8120)

USINE À GAZ DE PERRACHE.

A vendre à très-bon marché.

Une assez grande quantité de POUDRE DE CHAUX ayant servi à l'épuration du gaz, et pouvant, malgré cela, être utilement employée dans les murs de clôture ou tous autres murs légers, ainsi que pour fumer les terres. (6819)

A VENDRE À L'ESSAI.

UNE JUMENT âgée de quatre ans, taille ordinaire, dressée pour voiture bourgeoise et pouvant convenir pour voyageur. S'adresser chez M. Fillion, liquoriste, rue Raisin, n. 16. (215)

DU 21 AU 31 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

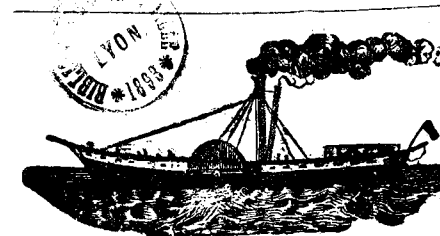
LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin. (217)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, rue Poulailherie, 19.